

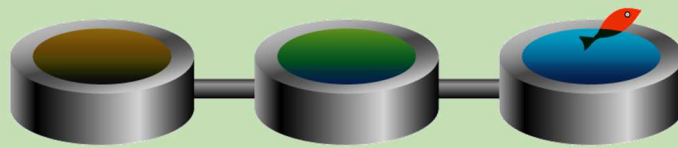
**RAPPORT ANNUEL**

**COMMUNE D'AUBIGNOSC**

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



**EXERCICE  
2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice **2022** présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition ainsi que le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) (rubrique « l'Observatoire »)

**JUIN 2023**

**Annexe à la DCM N° 42/2023 du 26 juin 2023**

# Sommaire

- **CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC ..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE..... 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 3
  - VOLUMES FACTURÉS ..... 3
  - CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE ..... 4
  - OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES..... 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 9**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 9
  - PRIX DU SERVICE DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... 9
  - LE PRIX DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....10
  - RECETTES D'EXPLOITATION .....11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....12**
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....12
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....14**
  - TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L' EXERCICE .....14
  - ETAT DE LA DETTE.....14
  - AMORTISSEMENTS RÉALISÉS .....14
  - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L' ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....14
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L' ASSAINISSEMENT .....15**
  - PRIX GLOBAL : AUBIGNOSC.....15



# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement collectif

La commune n'adhère à aucun EPCI pour cette compétence.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

489 habitants (sur 631 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 / INSEE)

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 23 juillet 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 22 juillet 2025.

Avenant au contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	27 Juin 2019	*Facturation : 2 factures sur la consommation réelle via la télégestion (suppression de l'estimation de juillet)

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022
Nombre d'abonnements domestiques	<b>251</b>

## ■ VOLUMES TRAITES EN 2021 : 33 221 M<sup>3</sup>

## ■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2021	2022
- aux abonnés domestiques	28 179	26 251
- aux abonnés non domestiques	0	0
<b>Total...</b>	<b>28 179</b>	<b>26 251</b>

## ■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2020	2021	2022
Réseau séparatif	7.541	7.541	7541

**Nettoyage du réseau à titre préventif : 1996 ml en 2022**



## ■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées. La station d'épuration de 600 EH a été mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2012

**STEU N°1 : STEP du Village**  
**Code Sandre de la station : 060904013001**

### DESCRIPTIF GENERAL DE LA STATION

<b>Type d'épuration</b>	Filtres plantés de roseaux	<b>Date de mise en service</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2012
<b>Maître d'ouvrage</b>	MAIRIE D'AUBIGNOSC	<b>Constructeur</b>	ATELIER REEB & MINETTO
<b>Exploitant</b>	Sté des Eaux de Marseille (DSP)	<b>Capacité en EH</b>	600
<b>Type de milieu récepteur</b>	Infiltration obligatoire sur place	<b>Capacité en kg de DBO5/j</b>	36
	(*)Surverse : ruisseau		
<b>Nom du milieu récepteur</b>	Le Riou	<b>Capacité en m³/j</b>	155
<b>Commune(s) raccordée(s)</b>	AUBIGNOSC		

Nombre d'abonnés raccordés	<b>251</b>
Nombre d'habitants raccordés	<b>489</b>
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>155</b>
<b>Prescriptions de rejet</b>	
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	<b>20 MAI 2011</b>



<b>NIVEAU DE REJET (DLE du 20 mai 2011)</b>			
	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>
<b>Concentration maximale (mg/l)</b>	<b>25</b>	<b>125</b>	<b>35</b>
<b>Rendement minimum (%)</b>	<b>70</b>	<b>75</b>	<b>90</b>

**RESULTATS DU BILAN 24 H effectué les 10-11 octobre 2022  
par le BE « A2E ENVIRONNEMENT » :**

Entrée STEP

Temps de fonctionnement des pompes :

	Compteur initial	Compteur final	Total	Temps effectif de fonctionnement	Débit calculé sur 24h
Pompe 1	1898,58	1898,99	0,41	1476 s	34,4m <sup>3</sup>
Pompe 2	1883,61	1883,98	0,37	1332 s	26,8 m <sup>3</sup>

Soit un volume total sur 24h de **61,2 m<sup>3</sup>**.

Paramètres	Résultats	Unités	Charges (kg/j)
Volume mesuré	61,2	m <sup>3</sup>	-
pH	7,9	U.pH	-
Température de mesure du pH	20,2	°C	-
Matières en suspension (MES)	280	mg/l	17,136
Nitrates	<1.00	mg NO <sub>3</sub> /l	NQ
Azote nitrique	<0.20	mg N-NO <sub>3</sub> /l	NQ
Nitrites	<0.04	mg NO <sub>2</sub> /l	NQ
Azote nitreux	<0.01	mg N-NO <sub>2</sub> /l	NQ
ST-DCO	735	mg O <sub>2</sub> /l	44,982
DBO-5	210	mg O <sub>2</sub> /l	12,852
Azote Kjeldahl	127	mg N/l	7,772
Azote ammoniacal	87	mg N/l	5,324
Ammonium	110	mg NH <sub>4</sub> /l	6,732
Azote global (NO <sub>2</sub> +NO <sub>3</sub> +NTK)	127	mg N/l	7,772
Phosphore	7,8	mg/l	0,477

Sortie STEP

Nombre de chasses pendulaires :

Compteur initial	Compteur final	Total	Volume utile/chasse	Débit calculé sur 24h
7500	7517	17	6,30 m <sup>3</sup>	107,1 m <sup>3</sup>

Paramètres	Résultats	Unités	Charges (kg/j)
Volume mesuré	107,1	m <sup>3</sup>	-
pH	7,2	U.pH	-
Température de mesure du pH	20,2	°C	-
Matières en suspension (MES)	<2.0	mg/l	NQ
Nitrates	228	mg NO3/l	24,419
Azote nitrique	51,6	mg N-NO3/l	5,526
Nitrites	<0.04	mg NO2/l	NQ
Azote nitreux	<0.01	mg N-NO2/l	NQ
ST-DCO	27	mg O2/l	2,892
DBO-5	<3	mg O2/l	NQ
Azote Kjeldahl	<3.00	mg N/l	NQ
Azote ammoniacal	0,6	mg N/l	0,064
Ammonium	0,8	mg NH4/l	0,086
Azote global (NO2+NO3+NTK)	53	mg N/l	5,676
Phosphore	8,6	mg/l	0,921

■ **QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)**

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration :

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)	0	0
<b>Total des boues produites</b>		

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)	NEANT	NEANT
<b>Total des boues évacuées</b>		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## ■ POSTES DE RELEVAGES

### ❖ STATION D'EPURATION DU VILLAGE

Poste de relevage de tête :

La station est équipée d'un dégrilleur automatique et de deux pompes de relevage de 75 m<sup>3</sup>/h.

Le traitement est constitué d'une aire plantée de roseaux avec un premier lit d'infiltration puis un réservoir de chasse muni d'un système à auget basculant et un deuxième lit d'infiltration

### ❖ POSTE DE RELEVAGE DES AMARINES

Cuve : diamètre 1.30 m, hauteur 2.50 m  
Panier de dégrillage avec entrefer de 40 mm  
Deux pompes de 6 m<sup>3</sup>/h à 19.20 m HMT

### ❖ POSTE DE RELEVAGE DU VILLAGE

Cuve : diamètre 2.80 m, hauteur 5.50 m  
Panier de dégrillage avec entrefer de 30 mm  
Deux pompes vers bassin d'orage 42 m<sup>3</sup>/h à 9.50 HMT  
Bassin d'orage de 46 m<sup>3</sup>  
Deux pompes de reprises de 17 m<sup>3</sup>/h à 28.60 m HTM

## ■ EVOLUTION

Station d'épuration : mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Station de relevage du village : mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Station de relevage des Amarines : septembre 2012

TAUX DE RACCORDEMENT : **73 % de la population**







# ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. : **délibérations du 21 février 2011 et du 16 février 2012**

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- une part fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

### **Pour la collectivité :**

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

### **Pour la sté des Eaux de Marseille :**

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable par tranche progressive :

tranche 1 : jusqu'à 80 m<sup>3</sup>

tranche 2 : de 81 à 150 m<sup>3</sup>

tranche 3 : au-delà de 150 m<sup>3</sup> annuels

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	<b>01 janvier 2022</b>	<b>01 janvier 2023</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.16	0.16

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (y compris Agence de l'Eau)**

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er janv 2022	1er janv 2023	Variation %	
<b>Part de l'exploitant</b>					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22.92	25.02	9.16	
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	T1	0.2292	0.2501	9.12
		T2	0.2865	0.3127	9.14
		T3	0.4011	0.4377	9.12
<b>Part de la collectivité</b>					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15	15	0	
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0.45	0.45	0	
<b>Redevances et taxes</b>					
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.16	0.16	0	
	TVA	10 %	10%	0	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

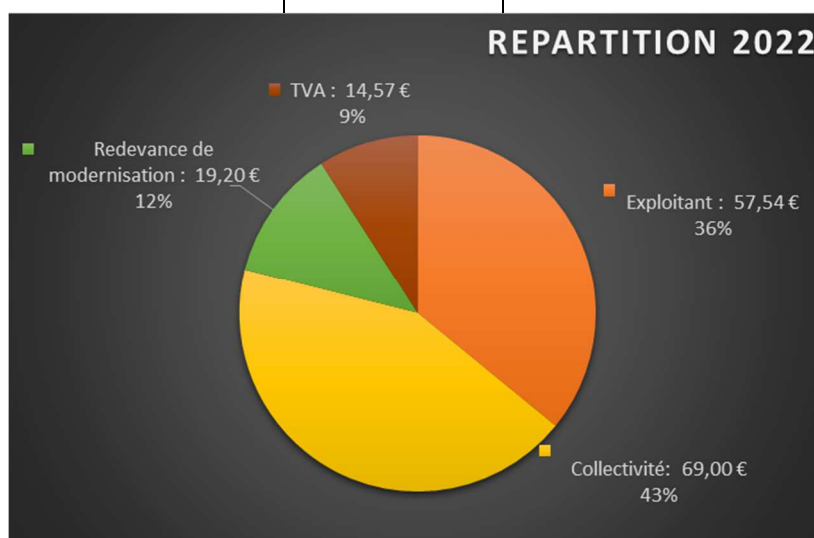
	1 <sup>er</sup> janv. 2022	1 <sup>er</sup> janv. 2023	Variation %
Exploitant	52.72	57.54	9.14
Collectivité	69	69	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19.20	19.20	0
HT	140.92	145.74	3.42
TVA	14.09	14.57	3.41
Total [€ TTC]	155.01	160.31	3.42

*Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :*

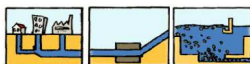
*1.29 €/m³*

*1.34 €/m³*

*3.87 %*



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**



Recettes de la collectivité : en €

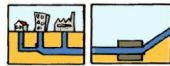
Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	15756	14443	- 8.33 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0		
<i>dont abonnements</i>	0		
Recette pour boues et effluents importés	0		
Régularisations (+/-)	0		
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>15756</b>	<b>14443</b>	
Recettes de raccordement	0		
Prime de l'Agence de l'Eau	0		
Contribution au titre des eaux pluviales	0		
Recettes liées aux travaux	0		
Contribution exceptionnelle du budget général	0		
Autres recettes (préciser)	0		
<b>Total autres recettes</b>	<b>0</b>		
<b>Total des recettes</b>	<b>15756</b>	<b>14443</b>	<b>- 8.33 %</b>

Recettes de l'exploitant dans le cadre du contrat de délégation :

Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	12418	12582	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0		
<i>dont abonnements</i>	0		
Recette pour boues et effluents importés	0		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0		
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>12418</b>	<b>12582</b>	
Recettes liées aux travaux	676	938	
Produits accessoires	265	0	
<b>Total autres recettes</b>	<b>941</b>	<b>938</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>13359</b>	<b>13520</b>	<b>1.20 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

*(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.*

*Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15*

*(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte*



Désignation	Nb de Point 2022
<b>A - Plan des réseaux (15 points)</b>	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
<b>B - Inventaire des Réseaux (30 points)</b>	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au d'à de 60%	4
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10

Désignation	Nb de Point 2022
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	1
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10
<b>Résultat</b>	<b>105</b>

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Travaux 2022
	NEANT

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	PRET
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	386945.28 €
Remboursements au cours de l'exercice	25 635.32
dont en intérêts	11284.76
dont en capital	14350.56
Encours de la dette – 31 décembre 2022	372489.59 €

### ■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2022
Montant de la dotation aux amortissements	41 049.30 €
Amortissement subventions	23 927.95 €

### ■ PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

Objet des travaux	Montant des travaux
	<b>0</b>

## ■ PRIX GLOBAL DE L'EAU **et** DE L'ASSAINISSEMENT

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>.

### ■ PRIX GLOBAL : AUBIGNOSC

Eau potable	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE,  Tarif domestique : Commune
Assainissement collectif	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE,  Tarif domestique : Commune

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Evolution %
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	105.28 €	112.40 €	6.76 %
de l'assainissement collectif	52.72 €	57.54 €	9.14 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	93,74 €	93.74 €	0
pour l'assainissement collectif	69,00 €	69,00€	0
<b>Agence de l'eau</b>			
<i><b>Pour le service d'eau potable</b></i>			
Redevance de pollution domestique	33.60 €	33.60	0
Red.prélèvement ressource en eau	1.20 €	1.20 €	0
<i><b>Pour l'assainissement collectif</b></i>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19.20 €	19.20 €	0 %
TVA			
pour le service d'eau potable (5.5)	12.86 €	13.25	
pour l'assainissement collectif (10)	14.09 €	14.57	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	246.68 €	254.19 €	3.04 %
pour l'assainissement collectif	155.01 €	160.31 €	3.41 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>401.69 €</b>	<b>414.50 €</b>	<b>3.19 %</b>

**En 2023, le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de 3.454 €.**